

Le label BEAMA pour les fonds financiers durables est un leurre

Les normes minimales « faites maison » montrent l'importance d'une initiative gouvernementale.

BEAMA (Belgian Asset Managers Association) a lancé au printemps un label pour les fonds d'investissement durables. Celui qui pense, en investissant dans un fonds labellisé BEAMA, avoir choisi un produit de qualité risque fort d'être déçu. Le label BEAMA offre des garanties insuffisantes, tant au niveau des critères minimum de durabilité qu'au niveau de la transparence et du contrôle.

Toute personne qui met un produit financier sur le marché peut, de sa propre initiative, le qualifier comme étant « éthique », « écologique » ou « durable ». Il n'existe aucune obligation minimale légale. Ceci ouvre la porte au *greenwashing* des produits financiers et peut tromper les consommateurs. En 2009, le secteur financier a enfin accepté l'idée d'une norme minimale pour les produits d'investissement socialement responsable (ISR). C'est une bonne chose. Mais, il décida de définir lui-même cette norme minimale et a lancé ce printemps son propre label. C'est un leurre. Le label BEAMA ne satisfait en effet pas – dans une large mesure – aux exigences d'un label de qualité. Il autorise les investissements dans des activités socialement nuisibles, manque de clarté et reste vague quant au contrôle, à l'indépendance de celui-ci et aux méthodes de recherche.

Un « principe » suffit à exclure

BEAMA applique des conditions plus étendues pour le label qu'elle ne le faisait précédemment pour définir les fonds d'investissement durable. Par exemple, la définition de BEAMA comprend l'obligation d'appliquer des critères d'exclusion. Plus précisément, la sélection s'opère suivant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les principes du Pacte Mondial invite les entreprises à respecter les droits humains et à faire des efforts pour l'environnement. Le Pacte Mondial émet des recommandations, publie les bons exemples et offre un cadre aux entreprises qui souhaitent s'améliorer. Cependant, le Pacte Mondial n'impose aucune normes minimales réalistes. Tout comme au niveau du label BEAMA.

Il n'est pas exigé des fonds labellisés par BEAMA d'appliquer concrètement les principes du Pacte Mondial. Suffit-il de signer ces principes et d'y adhérer ou doivent-elles mettre en place une réelle politique? Ou doit-on vérifier les pratiques mises en place? Le label permet toutes les interprétations et ne garantit donc pas que les entreprises ou les Etats les plus pollués ou ne respectant pas les droits humains soient exclus des fonds d'investissement.

Investir dans les armes n'est pas exclu

Concernant l'industrie de l'armement, le label ne donne aucune garantie solide. Le Pacte Mondial ne dit rien à ce sujet. Investir dans les plus gros producteurs d'armes au monde n'est

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financement Alternatif pour développer et promouvoir la finance éthique et solidaire.

donc pas un obstacle pour obtenir le label BEAMA. Ce qui va totalement à l'encontre de ce qu'un client qui désire investir dans l'ISR souhaite. La plupart de ces clients ne veulent pas investir dans l'industrie de l'armement ni dans les entreprises qui sont impliquées dans les violations des droits humains ou qui se rendent coupables de pollution systématique de l'environnement.

Contrôle par le secteur financier lui-même

Méthodologiquement, le label présente également de nombreuses lacunes. BEAMA ne peut absolument pas garantir l'indépendance et l'expertise de sa méthode de sélection qu'elle met en avant.

BEAMA autorise que le contrôle soit mené par un conseil consultatif dont les membres sont nommés et révoqués par les responsables des produits qu'ils sont censés vérifier. Il n'est pas exigé que le rapport remis par le conseil consultatif publie la liste des entreprises qui n'ont pas été retenues pour des raisons de durabilité (pour que d'autres puissent déterminer comment des critères précis sont pris en compte) ou celles des entreprises sélectionnées.

Critères *a minima*

Ce label n'est pas tombé du ciel. Les fournisseurs de fonds déterminent de leur propre initiative depuis longtemps ce qui est éthique, durable ou ce qui ne l'est pas. La majorité des fournisseurs de produits ISR ont ces dernières années mis en place leur propre service interne de recherche ISR. Un service qui détermine lui-même ce qui est durable et ce qui ne l'est pas, jusqu'où la transparence au niveau de la méthodologie et des entreprises sélectionnées doit aller et comment le contrôle doit être appliqué.

Les services de contrôle externes comme Forum Ethibel sont mis hors-jeu par les grands fournisseurs de produits financiers. Tout comme chez BEAMA, où le label est le résultat prématuré et édulcoré d'une consultation qui s'est tenue au sein de BELSIF (le Forum Belge pour l'Investissement Durable et Socialement Responsable) avec un certain nombre d'ONG et de prestataires de services indépendants dans l'ISR.

Coïncidence ou non, le label BEAMA arrive après que le gouvernement a exprimé publiquement son soutien à une étude du Réseau Financement Alternatif où l'association plaide pour une norme minimale. Si, en lançant ce label, BEAMA a voulu donné le signal qu'une initiative gouvernementale n'était plus nécessaire dans ce domaine, parce que le secteur a lui-même mis de l'ordre dans ses affaires, on peut alors estimé qu'il a loupé son objectif. Le label BEAMA prouve à quel point il est nécessaire que le gouvernement prenne l'initiative pour que le secteur ne propose aux consommateurs une pseudo-solution.

Bernard Bayot, Réseau Financement Alternatif
Herwig Peeters, Forum Ethibel
Luc Weyn, Netwerk Vlaanderen

Ressources

[Étude portant sur une proposition de définition d'une norme légale d'investissement socialement responsable](#)

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financement Alternatif pour développer et promouvoir la finance éthique et solidaire.